



Info Dom N°98

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2024

➤ AIDES LOCALES A L'AMELIORATION DE L'HABITAT

Participation au dispositif d'aides locales à la rénovation de l'habitat mise en place par la Communauté de communes Seille et Grand Couronné

La Com.Com. Seille et Grand Couronné a transmis un dossier aux communes relatif à la rénovation énergétique et l'adaptation des logements en direction des ménages les plus fragiles. La commune de Dommartin-sous-Amance va étudier la question au vu des potentiels demandeurs et délibérera au conseil municipal de février sur sa participation – ou non - au dispositif avec le montant de la l'aide éventuelle octroyée.

➤ CD54 PARCELLE AA 138 : CLAUSE NON-AEDIFICANDI

En complément à la délibération 2024-17 du 16 septembre 2024, la commune de Dommartin-sous-Amance précise que les parcelles nouvelles : AA184 (famille Galland) et AA185 (Mr Yahimi) font l'objet d'une clause **non aedificandi** pour une durée de 10 années. Cela veut dire qu'il y aura une servitude interdisant l'édification de toutes sortes de constructions, même enterrées, quelles qu'en soient la destination et la superficie, qu'elles soient temporaires ou définitives, démontables ou non, ainsi que l'installation de voiries et emplacements de stationnement sur tout ou partie de la parcelle grevée de cette servitude.

➤ SIS DU GRAND COURONNE : RESULTAT DE L'AUDIT DE LA DGFIP

Mme Privat (DGFIP) a fait une analyse financière du budget du SIS qu'elle nous a présentée sous forme de diaporama et qu'elle a envoyé en version numérique au SIS, lequel l'a diffusé aux mairies.

En voici les contours :

-Le budget du SIS en dépenses de personnel était de 130 000 € en 2019, contre 212 000 € en 2023. Et la tendance est encore à une forte hausse à ce rythme, dès 2024.

-Pour terminer l'année 2024, il "manquerait" environ 80 000 € (avec cependant en contrepartie une surestimation de 30 000 € en dépenses de personnel). Ce qui signifie que le fonds de roulement - accumulé aura fondu à la fin de l'année civile.

-La charge financière des non-titulaires a explosé.

-Le nettoyage et la restauration sont excessivement coûteux.

-Il faudrait revoir la rédaction des statuts afin que le BP soit rédigé par rapport à la rentrée scolaire.

- Il est possible de demander à la CAF les coûts détaillés du périscolaire des communes ou SIS proches pour s'en inspirer.

- Le coût initialement prévu en fonctionnement de 1 626 €/élève est confirmé. Mais la simulation jusqu'à la fin de l'année laisse entrevoir un surcoût supplémentaire de 661 € ! Soit un coût final global estimé 2 287 €/élève en 2024 à l'heure actuelle et, au train où va la dépense, encore bien davantage les années à venir si les tendances se confirment.

En résumé, Mme Privat convient qu'elle nous a livré des chiffres faramineux par rapport aux autres structures semblables. Les élus en concluent qu'il est indispensable de revoir l'intégralité du fonctionnement du groupe scolaire, notamment faire la distinction entre le scolaire aux dépenses incontournables et le périscolaire dont les recettes provenant des parents sont faibles. C'est donc une question politique que de déterminer la part respective de l'usager et du contribuable dans les recettes périscolaires du SIS.

➤ **COUPES DE BOIS**

Le nouvel agent ONF a eu des problèmes de santé, ce qui a bloqué l'avancée du dossier des affouages. Le dossier a été repris par Mme LEMOINE, le tirage au sort des lots des affouagistes devrait se faire courant janvier.

➤ **TRAVAUX 2024 REALISES OU EN COURS ET PERSPECTIVES 2025**

- Mise en conformité de l'installation électrique salle polyvalente et salle du four à pain, réparation du parafoudre
- Mise en place des aérothermes dans la salle polyvalente
- Après bornage « sentier de Biassieux » par le géomètre le 5 décembre, la remise en état du fossé sera réalisée et l'empierrement du talus au bas de la rue Pasteur également.
- Finances : les subventions de l'Etat et du Département relatives aux travaux routiers et de sécurisation (rues Mistral, Baudelaire et Ferry) réalisés en 2023 ont été versées en 2024.

TRAVAUX A VENIR 2025 A L'ETAT DE PROPOSITIONS :

- Nettoyage du plancher de la Maison Forte suite au « squat » des pigeons par une entreprise spécialisée. Subvention envisageable à demander à la région Grand Est.
- Végétalisation du cimetière réalisée par nos soins. Peut-être aussi subventionnable par la Région.
- Réfection de la rue vers Agincourt (bas-côtés très abîmés après le pont de l'Amezule).
- Isolation de la salle du four à pain : plafond et mur côté limite communale. Monsieur Marcacci, entrepreneur de la commune, vient mardi 3 décembre pour évaluer ce qu'il convient de faire.

➤ **MOTION DE SOUTIEN AU DEPARTEMENT**

Le département a envoyé aux communes une Motion pour la défense de la vie locale et du service public de proximité afin de demander à l'état de revoir sa copie quant aux dernières mesures qui concernent les finances publiques que celui-ci veut mettre en place. La commune par 5 votes pour, un contre et 2 abstentions a décidé de signer la motion.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Le 16 novembre, Guy FURDIN (Adjoint) est allé à Villey Saint Etienne **dans le cadre de la valorisation du patrimoine communal** et plus particulièrement des églises Saint Martin. Il a été décidé de nommer cette association : « association route patrimoniale et touristique en Lorraine des églises Saint Martin. Les statuts de l'association ont été créés et il sera demandé aux communes qui souhaiteraient adhérer une contribution annuelle de 100 €.
Guy Furdin propose que notre commune adhère. Accord de principe des conseillers présents.
- Au sujet des ordures ménagères, il est rappelé aux habitants que l'évolution du système tarifaire et de ramassage est expliquée sur le site de la communauté de communes et en version papier. Par ailleurs, concernant les points d'apport pour le recyclage des restes végétaux et alimentaires, il y a une infestation de rats au Piroué, ce qui cause de gros problèmes d'hygiène. La question a été posée par le maire au dernier conseil communautaire du 21 décembre, attente de réponse.
- Le système d'information Intra-Muros mis en place par la Comcom arrive à échéance le 31 décembre 2024. Le maire propose que nous quittions le système et que nous adhérions au système Panneau Pocket, plus simple d'utilisation et peu coûteux pour la commune, afin que les habitants soient informés par SMS et dans les meilleurs délais pour toute information ayant trait à la vie locale. L'adhésion à Panneau Pocket est à confirmer et vous sera expliquée en détails.
- Microcoupures électriques : le problème persiste. Le maire a à nouveau contacté Enedis qui se penche sur le problème. Il semblerait que ce dernier puisse provenir de pompes à chaleur anciennes, voire du fait que la rue Paul Eluard est en « cul de sac ».) CQFD. Mais des habitations d'autres rues sont concernées, on attend le rapport d'Enedis.
- 11 novembre : l'ouverture de la Maison Forte lors de l'exposition des artistes du Grand Couronné organisée par le Foyer Rural a connu une trentaine de visiteurs.
- Une mise à jour des connaissances des personnes volontaires œuvrant dans le cadre de la participation citoyenne a été organisée par le Major Rocchi lundi 25 novembre. Elle a concerné un groupe d'une dizaine de personnes. Il est précisé que cette formation ne s'adresse qu'aux représentants volontaires des habitants, agréés par la gendarmerie.
- En février prochain nous rencontrerons Monsieur Adam de l'ALEC (Agence Locale Energie Climat) qui viendra nous conseiller sur l'opportunité ou non de poser des panneaux solaires sur le toit de la mairie.

CALENDRIER

- Mardi 3 décembre de 10h à 12h salle communale : formation à l'utilisation du défibrillateur financée par Groupama pour une dizaine de volontaires.
- **Vœux du maire fixés le dimanche 12 janvier 2025 à 11h, salle communale.**
- **FERMETURE DE LA MAIRIE DU MARDI 24 DECEMBRE AU 1^{ER} JANVIER 20**

